

**Au Conseil communal  
de BAGNES**  
Maison de Ville  
1934 LE CHÂBLE

Verbier, 21 février 2006

### **Politique future dans le développement de la station de Verbier**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre Comité entend vous faire part - en marge et indépendamment de la procédure d'autorisation de construire de la société des 3 Rocs - de quelques réflexions qui lui sont toutes dictées par le but statutaire de notre association, soit le développement harmonieux de Verbier.

Il n'est pas douteux que vous partagez, à tout le moins partiellement, nos soucis: par la présente, nous aimerions vous apporter un élément supplémentaire à votre propre réflexion.

1. L'envergure d'un projet du type des 3 Rocs et ses incidences prévisibles sur le développement de Verbier – pendant et après la réalisation – sont tellement importantes qu'il faut se rendre à l'évidence qu'un tel projet présente toutes les caractéristiques d'une construction à tout le moins partiellement, d'utilité publique; on pense en particulier au fait qu'une sorte de "gare routière" est prévue en sous-sol, avec d'importants mouvements de véhicules de transport public.

A notre sens, un projet de construction est d'intérêt public lorsqu'il dépasse le cadre strict des intérêts privés du promoteur ou maître de l'ouvrage et peut avoir un impact sur l'environnement, voire compromettre le développement harmonieux d'une région ou d'une station, comme en l'espèce.

Une étude d'impact impartiale – soit commandée par l'autorité politique et non les promoteurs – démontrerait à coup sûr le caractère (partiellement) d'utilité publique d'une telle réalisation.

2. La réglementation sur les constructions ou le déboisement, les plans d'aménagement du territoire, etc, ont tous été adoptés dans l'intérêt public.

3. Il en découle ainsi tout naturellement que l'autorité politique dispose de la compétence d'assortir l'octroi de toute autorisation de construire de conditions – formelles et matérielles – tenant compte des circonstances de temps et de lieu, fondées par exemple sur la nécessité ou l'opportunité de retarder l'ouverture d'un chantier.

Ainsi la réponse devrait être négative lorsque l'intérêt public est en jeu.

4. Lorsque l'intérêt public (ou général) est en jeu, il appartient à l'autorité compétente de mesurer l'utilité publique immédiate des projets les uns par rapport aux autres. C'est ainsi que nous nous permettons de vous suggérer de fixer un *calendrier d'exécution* des "grands travaux" publics et privés qui sont en attente, de manière à imposer une coordination dans la réalisation de ceux dont la mise en chantier est déjà prévue à court et moyen termes.

Il s'agirait ainsi d'éviter, par exemple, d'engager simultanément les travaux de terrassement du parking de l'Ermitage (on parle de 40'000 m<sup>3</sup>) et ceux du projet des 3 Rocs (65'000 m<sup>3</sup>), ceci dans l'intérêt bien compris de la station et de ses hôtes.

5. L'autorité communale devrait être à même dans ce contexte de mesurer l'urgence relative de la réalisation des grands travaux d'intérêt public (énumérés ci-dessous) et ceci, sans perdre de vue la nécessité absolue de ne pas compromettre les efforts consentis cette dernière décennie pour asseoir une saison estivale prometteuse et indispensable à Verbier (Festival, Concours hippique, Salon 4x4, etc), fruit d'une collaboration exemplaire entre les autorités politiques et les milieux privés.

Cette politique a permis de faire venir à Verbier des propriétaires qui n'étaient jamais venus l'été, sans parler des innombrables hôtes de passage. Il ne faut pas décourager cette clientèle: on ne répètera jamais assez que le renom mondial de Verbier s'est développé grâce à ces prestigieuses manifestations estivales, ceci en sus de la qualité exceptionnelle du domaine skiable offert par la station.

6. Reportées au projet des 3 Rocs, ces considérations ne doivent, certes, pas procéder d'une volonté d'empêcher le financement des projets de Téléverbier SA, société qui, depuis plus de 50 ans, améliore constamment son offre, condition *sine qua non* du succès de la station en hiver; il s'agit en revanche de trouver des bases de compromis à la fois équitables et judicieuses.

7. Quant il s'agit de maîtriser de pareils enjeux, la priorité ne doit pas forcément revenir aux premiers projets mis à l'enquête; une planification s'impose.

Concrètement, nous sommes d'avis qu'il s'agit de faire "cohabiter" dans le temps et l'espace les grands travaux suivants:

- *Route des Creux* (réfection et aménagement de cette route cantonale)
- *Projet des 3 Rocs*
- Construction du *parking souterrain* et de la *Maison du tourisme* à l'Ermitage
- Modernisation/développement de l'*infrastructure des remontées mécaniques* par Téléverbier (qui a besoin de liquidités pour les accomplir...)
- Aménagement de l'*emplacement définitif du Festival* de musique
- enfin, et ce n'est le moindre des projets incontournables, construction de la *route de contournement Sud-Est de Verbier* (avec tunnel), dont il est piquant de relever que l'absence est implicitement dénoncée dans l'étude d'impact privée commandée par les promoteurs de 3 Rocs...

8. Dès lors, il importe que la réalisation du projet des 3 Rocs s'inscrive dans ce calendrier d'exécution des "grands travaux en attente" qui devraient tous permettre - à un titre ou à un autre - d'améliorer les conditions d'accueil et de séjour des "usagers" de Verbier, ainsi que la circulation dans la station, quitte à restreindre encore davantage les travaux des entreprises pendant la haute saison, d'autant plus que certains projets sont étendus sur plusieurs années.

9. Aux considérations qui précèdent, qui doivent s'appliquer à tous les grands projets en attente, s'ajoute, plus spécifiquement en présence de vastes projets privés tel celui des 3 Rocs, la question du financement et des garanties qui en découlent: il appartient à l'autorité compétente de s'assurer de la globalité du financement d'une opération de grande envergure, afin que la faisabilité totale soit assurée au jour de la délivrance de l'autorisation de construire, ceci de manière à éviter, ce qui s'est malheureusement déjà vu, des promotions restant en plan durant plusieurs années.

\* \* \*

En souhaitant ardemment que vous saisirez la portée de la présente, et nous tenant à votre disposition pour en conférer à l'occasion, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

**A P C A V**

Le Président: Un membre du Comité: